Docusign Envelope ID: EB2485E3-9878-45BE-B063-CB85E79B18B1

ABEDEN COURTAGE

Société par action simplifiée

Au capital de 1 000 euros,

Dont le siège social est situé : 14 rue Alphonse de Neuville 75017 PARIS

795 154 889 R.C.S PARIS

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 20 août à 18 heures

Les associés de la société ABEDEN COURTAGE se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

Monsieur Yves RICHARD
Propriétaire de 50 actions

Madame Isabelle RICHARD, née DILLARD
Propriétaire de 50 actions

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle RICHARD, Présidente de la société.

La Présidente constate que les associés présents possèdent la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par la loi et les statuts ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Docusign Envelope ID: EB2485E3-9878-45BE-B063-CB85E79B18B1

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er novembre et 31 octobre.

Exceptionnellement, l'exercice ouvert le 01/09/2024 sera clôturé le 31/10/2025 et aura une durée exceptionnelle de 14 mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de mettre à jour ainsi qu'il suit l'article 27 des statuts de la société :

« ARTICLE 27- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

A la suite au changement de date de clôture en date du 20 août 2025, l'exercice ouvert le 01/09/2024 sera clôturé le 31/10/2025 et aura une durée exceptionnelle de 14 mois. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée à 18 heures 30.

Monsieur Yves RICHARD ***Madame Isabelle RICHARD***



